

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 401

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

A la lecture du texte dans son ensemble, on en vient à se demander si c'est un projet de loi ou un projet de décret en conseil d'état. La part belle est faite à la partie réglementaire, trop belle à mon sens.

Cet amendement vise à souligner ce travers. C'est également un amendement de mise en cohérence puisque si l'alinéa 3 est retiré, cet alinéa n'aura plus lieu d'être.